



Droit de l'enfant et de la mère

Par **ameni**, le **08/04/2008 à 19:40**

bonjour je m'appelle ameni et j'ai vraiment besoin de votre aide. J'étais en concubinage avec 1 homme d'origine algérienne nous avons eu 1 enfant et il m'a fait vivre l'enfer. Je l'ai caché a ma famille car étant de confession musulmane le divorce et assez dur a accepter. Il m'a taper, insulter et manipulé, il ne s'occupe pas de l'enfant et lui ai même nocif c'est a dire dangereux. Dernièrement avec tous ces coup je n'en pouvait plus et je l'ai dit a mes parents et il est parti de la maison en me laissant sans aucune ressources. Je n'ai que l'API et mes parents. Il m'a dernièrement appelez en me disant qu'il allai me faire souffrir en me rendant handicapé et en me volant l'enfant en algérie sans jamais le revoir. J'ai déposer une main courante pour abandon de domicile et il la reconnu l'enfant quand j'ai voulu le faire il m'ont di que ce n'était pas la peine car je l'ai reconnu d'office. Il n'a aucune famille mis a par sa tante qui a promis de faire du mal a moi et au bébé. Je vous en pris aidez moi!!!!!!!!!!!!

Par **Visiteur**, le **08/04/2008 à 20:51**

Difficile...!nJe pense qu'il vous faut voir le juge aux affaires familialesn rnCordi@lement

Par **ameni**, le **09/04/2008 à 14:27**

je vous remercie de m'avoir répondu mais comment mettre administrativement toutes les chances de mon côté? salutation